

20 fév 2004 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 20 février 2004

## Droit à rémunération pour copie privée

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal (\*)relatif au droit à rémunération pour copie privée des auteurs, des artistes-interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et d'œuvres audiovisuelles.

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal (\*)relatif au droit à rémunération pour copie privée des auteurs, des artistes-interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et d'œuvres audiovisuelles.

Ce projet fixe le montant de la rémunération, pour copie privée applicable aux supports numériques de type DVD, à 0,59 euro par DVD. Le projet est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.(\*) du 28 mars 1996.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe